

Rapport de présentation des comptes administratifs 2023

SEANCE DU CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 AVRIL 2024

Hôtel de l'Intercommunalité
35 avenue Villebois Mareuil
85607 MONTAIGU-VENDEE Cedex

www.terresdemontaigu.fr

**TERRES DE
MONTAIGU**

Communauté d'agglomération

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| BUDGET PRINCIPAL DE TERRES DE MONTAIGU..... | 3 |
| I. Une année de fort investissement malgré le contexte économique défavorable..... | 3 |
| II. Une situation financière saine fin 2023..... | 5 |
| A. Des niveaux d'épargne satisfaisants..... | 5 |
| B. Une dette sécurisée et conforme à l'ambition d'investissement | 6 |
| C. Les résultats..... | 7 |
| III. La section de fonctionnement..... | 8 |
| A. Les recettes de fonctionnement | 8 |
| 1. Les produits des services | 8 |
| 2. Les recettes fiscales | 8 |
| 3. Les dotations et participations | 9 |
| 4. Les autres recettes | 10 |
| B. Les dépenses de fonctionnement | 11 |
| 1. Les charges à caractère général | 11 |
| 2. Les charges de personnel | 11 |
| 3. Les autres dépenses | 12 |
| IV. La section d'investissement | 14 |
| A. Les dépenses d'investissement | 14 |
| B. Les recettes d'investissement | 15 |
| BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT | 16 |
| BUDGET ANNEXE DECHETS | 18 |
| BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME | 20 |
| BUDGET ANNEXE ACTIONS TOURISTIQUES..... | 21 |
| BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES | 22 |
| BUDGET ANNEXE LE PRE BLANC..... | 24 |
| BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES..... | 25 |

BUDGET PRINCIPAL DE TERRES DE MONTAIGU

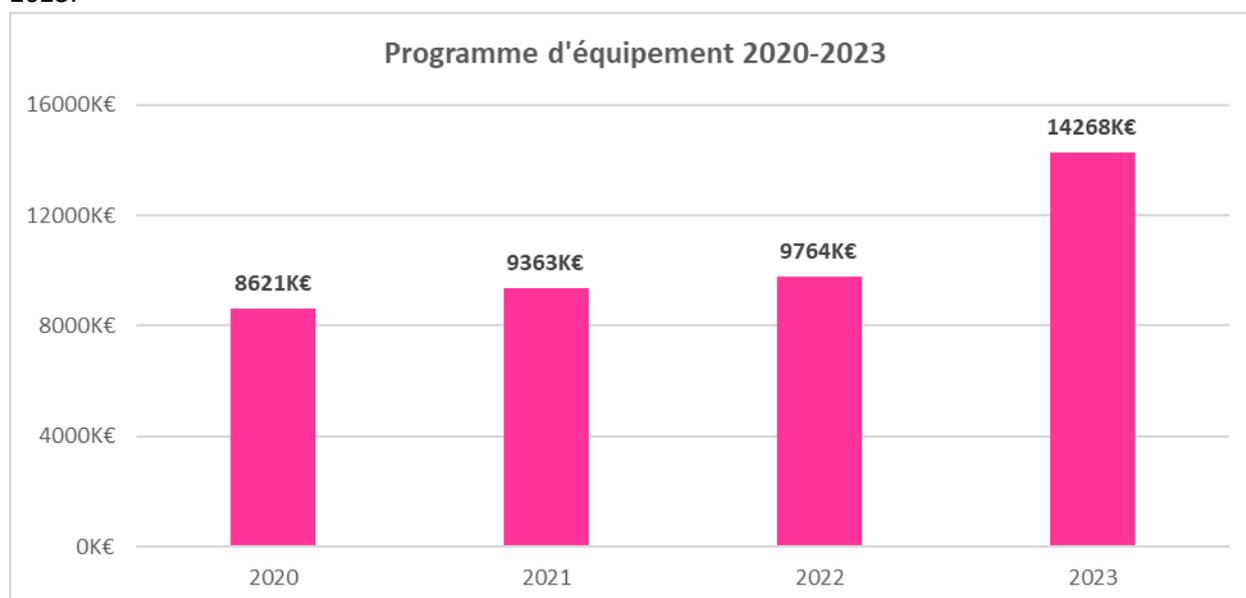
I. Une année de fort investissement malgré le contexte économique défavorable

L'année 2023 est marquée par la poursuite de prise de compétence en plein exercice, tel que le transport scolaire.

Le dynamisme des recettes fiscales a permis d'absorber les effets inflationnistes qui touchent directement Terres de Montaigu sur ses propres dépenses ou indirectement, en soutenant financièrement le CIAS Terres de Montaigu, lui aussi largement exposé à l'inflation.

Le maintien d'un service public de proximité et de qualité a justifié cet engagement de Terres de Montaigu.

Terres de Montaigu a maintenu son ambition d'investissement, suivant la trajectoire fixée à la prospective financière. L'investissement au service du territoire est particulièrement élevé pour 2023.



Données de référence : dépenses d'équipement budget principal

La politique d'investissement menée en 2023 répond aux priorités fixées au DOB et au budget primitif 2023, qui prévoyait un programme d'équipement de l'ordre de 16 millions d'euros autour de 5 axes :

- Agir en faveur de la transition environnementale :
- Accompagner le développement économique :
- Equiper les services et maintenir les équipements :
- Investir pour le territoire de demain :
- Agir pour le sport, l'éducation, la culture :

Les investissements 2023 pour le budget principal s'élèvent à 14 267 503,33€. Sur la période 2020/2023, le montant d'investissement réalisé s'élève à 42 014 503,95 €, soit une moyenne annuelle de 10 503 626€.

En cumulant les budgets annexes, l'investissement 2023 s'établit à 15 702 877,75 €.

II. Une situation financière saine fin 2023

A. Des niveaux d'épargne satisfaisants...

Le contexte inflationniste sur les approvisionnements et les marchés financiers, les mesures sociales décidées nationalement ont pesé sur le niveau de dépenses des collectivités.

Les épargnes 2023 traduisent donc ces conditions économiques sur le cycle de gestion.

Dans le même temps, l'investissement est resté très conséquent, répondant aux besoins du territoire.

| BUDGET PRINCIPAL | Réalisations 2021 | Réalisations 2022 | Réalisations 2023 | évol 22/23 | évol 22/23 |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|------------|---------------|
| Recettes courantes de fonctionnement | 28 117 423,29 | 30 181 912,19 | 36 956 882,42 | 22% | 6 774 970,23 |
| Dépenses de gestion | 23 013 006,43 | 23 397 638,80 | 31 084 452,95 | 33% | 7 686 814,15 |
| EXCEDENT BRUT D EXPLOITATION | 5 104 416,86 | 6 784 273,39 | 5 872 429,47 | -13% | -911 843,92 |
| Intérêts de la dette | 386 029,51 | 542 167,25 | 657 554,20 | 21% | 115 386,95 |
| Solde produits-autres charges financières | 25,49 | -342,30 | 35,52 | | 377,82 |
| Solde produits-charges exceptionnels (hors cession) | -12 381,06 | 23 090,40 | 16 663,78 | -28% | -6 426,62 |
| CAPACITE D AUTOFINANCEMENT BRUTE | 4 706 031,78 | 6 264 854,24 | 5 231 574,57 | -16% | -1 033 279,67 |
| Remboursement dettes bancaires | 1 743 362,43 | 2 208 402,94 | 3 634 033,75 | 65% | 1 425 630,81 |
| CAPACITE D AUTOFINANCEMENT NETTE | 2 962 669,35 | 4 056 451,30 | 1 597 540,82 | -61% | -2 458 910,48 |
| Remboursement autres dettes | 25 000,00 | 25 000,00 | 25 000,00 | 0% | 0,00 |
| CAPACITE D AUTOFINANCEMENT NETTE après remboursement autres dettes | 2 937 669,35 | 4 031 451,30 | 1 572 540,82 | -61% | -2 458 910,48 |
| Dépenses d'investissement | 9 453 976,96 | 9 833 526,71 | 14 294 952,38 | 45% | 4 461 425,67 |
| Recettes d'investissement | 2 233 758,43 | 1 374 601,74 | 6 559 448,93 | 377% | 5 184 847,19 |
| BESOIN DE FINANCEMENT | 7 220 218,53 | 8 458 924,97 | 7 735 503,45 | -9% | -723 421,52 |
| Emprunt | 6 900 000,00 | 4 600 000,00 | 7 500 000,00 | 63% | 2 900 000,00 |
| VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT+solde sur provisions | 2 617 450,82 | 158 512,00 | 1 345 630,38 | 749% | 1 187 118,4 |
| RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE | 9 784 910,07 | 8 159 622,21 | 9 505 252,59 | 16% | 1 345 630,38 |

La capacité d'autofinancement brute diminue de 16% et atteint 5 231 574,57 €.

La capacité d'autofinancement nette atteint 1 572 540,82 €, en baisse de 61%.

Excédent brut d'exploitation : résultat dégagé sur le cycle de gestion

Capacité d'autofinancement brute : résultat dégagé sur le cycle de fonctionnement avant remboursement du capital de la dette

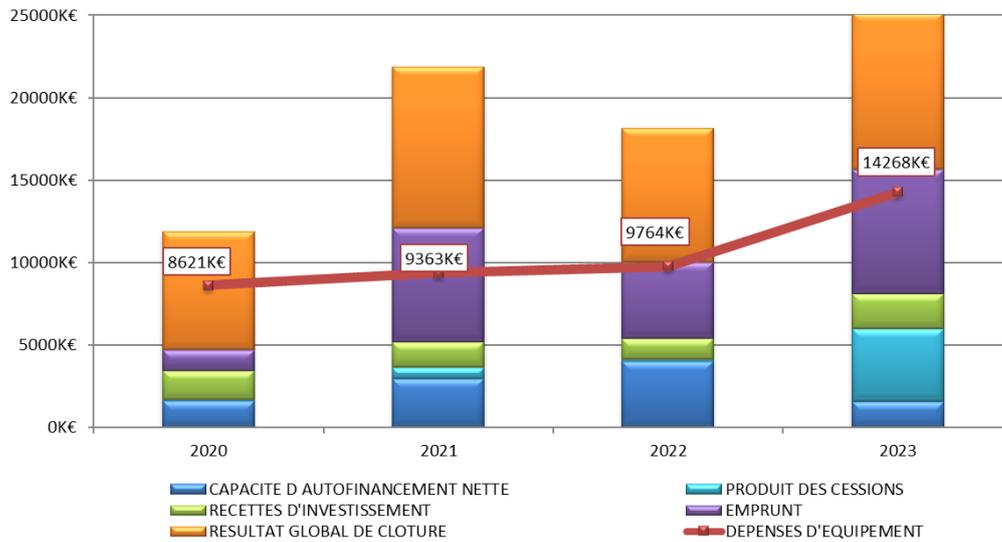
Capacité d'autofinancement nette : résultat dégagé après remboursement de la dette pour financer les investissements

Variation du fonds de roulement : indicateur de financement de l'investissement

Résultat de clôture = fonds de roulement : cumul des résultats de l'année et des résultats antérieurs reportés

...qui assurent un haut niveau de financement des investissements

Financement des investissements 2020-2023



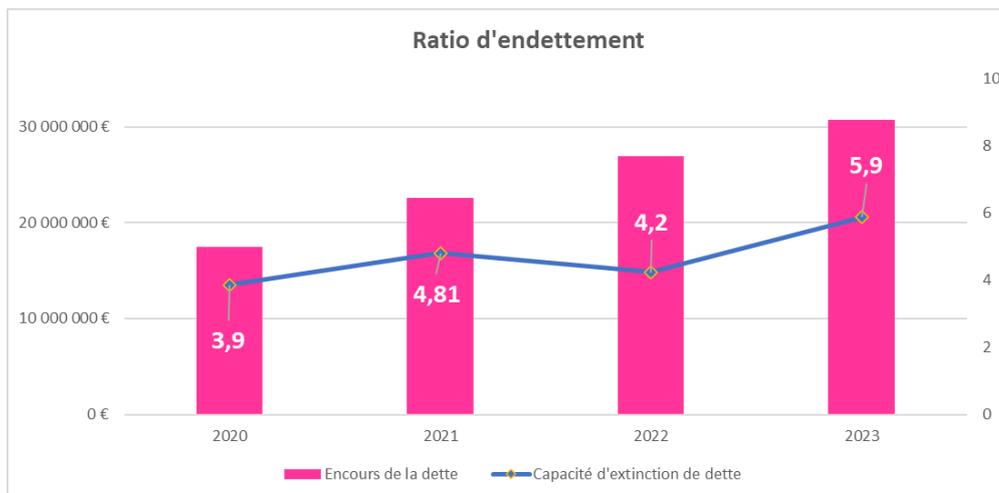
Données de référence : dépenses d'équipement

Les ressources propres ne couvrant pas les investissements, un emprunt de 7 500 000 € a été souscrit en 2023, pour compléter le financement du programme d'équipement.

B. Une dette sécurisée et conforme à l'ambition d'investissement

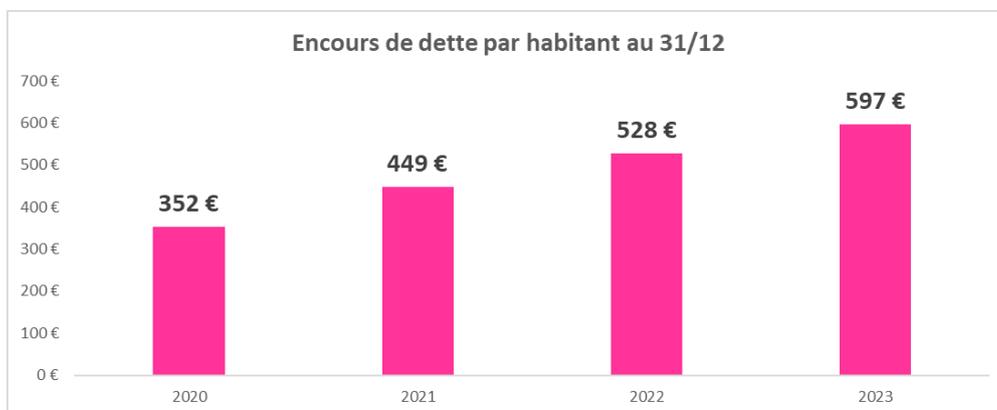
Une capacité de désendettement qui reste favorable

Un autofinancement solide et les résultats 2023 reportés (9 505 252,59 €) permettent de maintenir une capacité de désendettement performante (encours/épargne brute) à 5,9 années fin 2023.



Un endettement par habitant conforme au niveau d'investissement

L'endettement au 31 décembre 2023 est arrêté à 30 761 768,10 €, en hausse de 14% par rapport à 2022, soit une dette de 597 € par habitant (référence population DGF 2023 : 51 488 habitants).



L'encours de la dette au 31 décembre 2023 est équilibré et sécurisé :

- 100% de l'encours de dette est typé A1 risque faible (charte de bonne conduite) ;
- La dette est répartie de façon sécurisée entre taux fixe (51%) et taux variables (49%) ;
- La dette est diversifiée entre prêteurs : 32 prêts auprès de 8 établissements bancaires.

C. Les résultats

| | Résultat sur les Réalisations | Résultat sur les Restes à réaliser | Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser |
|------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|--|
| Section de fonctionnement | 2 459 537,10 € | 0,00 € | 2 459 537,10 € |
| Section d'investissement | 7 045 715,49 € | 94 711,87 € | 7 140 427,36 € |
| Ensemble des sections | 9 505 252,59 € | 94 711,87 € | 9 599 964,46 € |

Le résultat global de clôture 2023, intégrant les résultats antérieurs, se traduit par un excédent de 9 505 252,59 €. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 2 459 537,10 € et un excédent d'investissement de 7 045 715,49 €.

Le résultat sur les restes à réaliser d'investissement est un excédent de 94 711,87 €.

L'excédent sur les réalisations et les restes à réaliser s'établit à 9 599 964,46 €, contre 6 996 641,42 € fin 2022.

III. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 42 132 260,38 €, en hausse de 38% par rapport à 2022.

| | Réalisations 2022 | Réalisations 2023 | évol 22/23 | évol 22/23 |
|-------------------------------------|----------------------|----------------------|------------|----------------------|
| Produits des services | 1 919 238,97 | 2 907 064,38 | 51% | 987 825,41 |
| Impôts et taxes | 18 500 274,00 | 21 047 485,00 | 14% | 2 547 211,00 |
| Dotations et subventions | 7 853 628,70 | 11 044 804,77 | 41% | 3 191 176,07 |
| Autres produits de gestion courante | 1 821 886,10 | 1 802 846,09 | -1% | -19 040,01 |
| Atténuation de charges | 86 946,82 | 154 682,18 | 78% | 67 735,36 |
| Produits financiers | 25,49 | 35,52 | 39% | 10,03 |
| Produits exceptionnels | 133 001,21 | 4 409 057,51 | 3215% | 4 276 056,30 |
| Autres produits de fonctionnement | 208 724,04 | 766 284,93 | 267% | 557 560,89 |
| Recettes de fonctionnement | 30 523 725,33 | 42 132 260,38 | 38% | 11 608 535,05 |

1. Les produits des services

Les **produits des services** sont en progression de 987 825,41 € (+ 51%) et s'établissent à 2 907 064,38 € :

- La prise de compétence Transport scolaire génère des recettes usagers à hauteur de 331 573,40 € pour la première année de plein exercice ;
- Les produits des services au public varient de manière inégale : -122k€ suite à la fermeture du cinéma, -8k€ pour la piscine, +24k€ pour Thalie ;
- Les refacturations de charges entre budgets, collectivités et autres organismes progressent de 789 597,60 €, dans le cadre de la convention de mutualisation des services entre Terres de Montaigu et la commune de Montaigu-Vendée signée fin 2022.

2. Les recettes fiscales

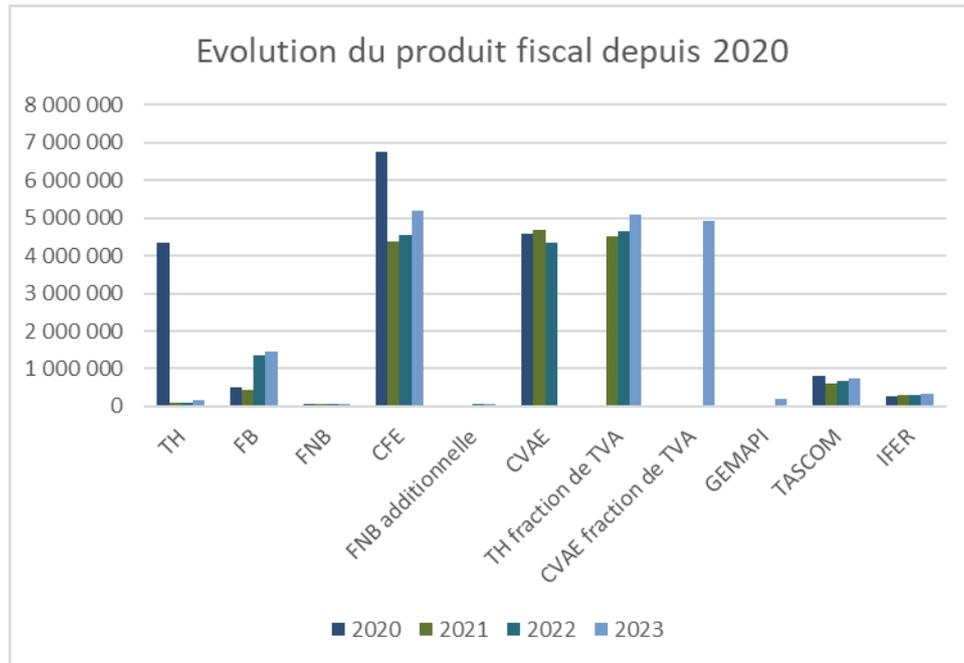
Les **recettes fiscales provenant des entreprises et des ménages** sont arrêtées à 18 431 579 €, en hausse de 1 888 530 € entre 2022 et 2023.

- Le produit de taxe foncière bâtie augmente de 109 911 € sous le double effet de :
 - o La revalorisation légale des bases exceptionnellement forte à +7,1%, en raison de l'inflation
 - o La croissance physique des bases à +1,2%
- Une anomalie liée à la déclaration des biens immobiliers a généré le versement de taxe d'habitation sur les résidences secondaires à hauteur de 152 151 € (+41 586 € par rapport à 2022). Ce montant ne sera pas reconduit en 2024.
- La CFE reste favorable avec un produit supplémentaire de 654 954 € ;
- La fraction de TVA compensant la suppression de la taxe d'habitation a évolué favorablement au niveau national, générant un produit supplémentaire de 89 774 € ;
- La suppression de la CVAE a été immédiatement compensée par l'attribution d'une fraction de TVA nationale, alors que les entreprises bénéficient d'une suppression progressive. Pour

cette première année de transfert, le solde positif est de 590 843 €. Ce produit fiscal sera toutefois soumis à la croissance nationale de la TVA et donc susceptible de variation chaque année ;

- L'instauration de la taxe GEMAPI a généré une recette fiscale de 202 096 € ;
- TASCOM et IFER restent dynamique avec un produit supplémentaire de 85 902 €.

En 2023, la CFE représente 28% du produit fiscal, la fraction de TVA compensant la CVAE 27% et la fraction de TVA 28%.



Les autres impôts et taxes hors fiscalité directe 2 615 906 € sont en hausse de 658 681 €.

- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est stable à 1 423 999 € ;
- Le nouveau modèle de solidarité financière entre les communes membres est constaté pour la première année pour 580 028 €, en hausse de 9% ;
- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) s'établit à 611 879 €. Pour 2023, la part revenant à Terres de Montaigu est plus importante, en raison de l'augmentation du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF), relevé suite à la transformation en communauté d'agglomération. Par ailleurs, le FPIC n'est plus le véhicule de redistribution de la solidarité. Le montant de droit commun est donc intégralement conservé par l'intercommunalité.

3. Les dotations et participations

Les dotations et participations s'élèvent à 11 044 804,77 €, en forte hausse de 3 191 176,07 € (+41%).

Les dotations d'Etat s'élèvent à 6 823 598,53 € dont :

- La dotation forfaitaire pour 2 752 272 €, en hausse de 84 572 € par rapport à 2022 ;
- La DCRTP pour à 762 437 €, stable ;
- Les allocations compensatrices pour 3 985 412 €, en hausse de 330 460 €, suivant l'évolution de la revalorisation légale des bases ;

- La DGD et le FCTVA pour 50 914,53 €, en hausse de 7,6 k€ (fin de la DGD Bibliothèque et hausse de la récupération de TVA sur les travaux de fonctionnement)
- L'aide à l'ouverture France Service pour 35 000 €.

La Région des Pays de la Loire et le Département de la Vendée ont également apporté leur soutien pour 3 360 280,30 € dont :

- 3 030 430 € de la Région pour la dotation de transfert de la compétence transport scolaire, expliquant la forte variation des dotations
- 48 500 € de la Région et 155 000 € du Département pour le Printemps du Livre ;
- 53 583,33 € de la Région pour le soutien Plateforme Territoriale de la rénovation Energétique (action habitat) ;
- 25 000 € de la Région pour la programmation culturelle.
- 15 024 € du Département pour le Conservatoire.

Les autres participations sont en recul, après des événements ponctuels en 2022 (centre de vaccination notamment). Les principales subventions concernent :

- Participation CAF pour les actions jeunesse et sociales : 723 777,12 € ;
- Mécénat et partenariat pour le Printemps du Livre : 32 000 € ;
- PUP Treize Septiers et L'Herbergement pour 70 452 €.

4. Les autres recettes

Les **autres produits de gestion courante**, qui correspondent aux revenus des immeubles, sont en légère baisse de 1%, à 1 802 846,09 €.

Les **atténuations de charges** s'élèvent à 154 682,18 € et correspondent aux remboursements de charges de personnel par l'assurance statutaire.

Les **produits financiers** s'élèvent à 35,52 €.

Le poste des **produits exceptionnels** s'élève à 4 409 057,51 € dont :

- Des produits de cession d'immobilisations :
 - o Hôtel Belleroche cédé à la commune de Rocheservière pour 700 000 €
 - o Terrain du cinéma cédé à Grand Ecran pour 106 735,04 €
 - o Transfert des fonciers du secteur Nord Gare vers le budget annexe Zones d'activités économiques pour l'aménagement des Quais Saint Hilaire pour 3 579 375,66 €
- Des indemnités de sinistres pour des véhicules et bâtiments pour 16 347,44 €.

Des **reprises sur provisions** ont été constatées pour 14 014,33 €.

Les autres écritures correspondent à des mouvements d'ordre pour 752 270,60 € (reprise de subventions, cessions et transferts d'immobilisations).

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 717 368,01 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 40 390 091,29 €, en hausse de 12 409 818,43 € (+ 44%).

| | Réalisations 2022 | Réalisations 2023 | évol 22/23 | évol 22/23 |
|------------------------------------|----------------------|----------------------|------------|----------------------|
| Charges à caractère général | 6 350 950,54 | 10 315 133,64 | 62% | 3 964 183,10 |
| Charges de personnel | 8 028 216,54 | 9 391 384,60 | 17% | 1 363 168,06 |
| Atténuation de produits | 6 706 619,04 | 7 343 941,04 | 10% | 637 322,00 |
| Autres charges de gestion courante | 2 311 852,68 | 4 033 993,67 | 74% | 1 722 140,99 |
| Charges financières | 542 535,04 | 657 554,20 | 21% | 115 019,16 |
| Charges exceptionnelles | 9 905,14 | 6 283,03 | -37% | -3 622,11 |
| Autres dépenses de fonctionnement | 4 030 193,88 | 8 641 801,11 | 114% | 4 611 607,23 |
| Dépenses de fonctionnement | 27 980 272,86 | 40 390 091,29 | 44% | 12 409 818,43 |

1. Les charges à caractère général

Les **charges à caractère général** s'établissent à 10 315 133,64 €, en hausse de 3 964 183,10 € par rapport à 2022 (+ 62%). Elles représentent 32% des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette évolution s'explique par :

- Des éléments conjoncturels
 - o La prise de compétence du transport scolaire en plein exercice, soit +3 489 337,81 €, partiellement compensée par des recettes usagers et la dotation de transfert de la Région des Pays de la Loire
 - o La souscription d'assurance dommage-ouvrage pour le parking à étages et l'hôtel d'agglomération, soit + 179k€
 - o L'installation et la location de modulaires pendant les travaux de l'hôtel d'agglomération, soit +474k€
 - o La fermeture du cinéma : -138k€
- Le contexte inflationniste
 - o Coût des énergies : + 32€ pour l'électricité, le gaz et le carburant, toutefois moindres que prévu au budget primitif, avec l'application de l'amortisseur électricité
 - o Taxe foncière des propriétés intercommunales : +22k€ suivant la revalorisation légale des bases et les nouvelles acquisitions de la zone Nord gare
- Le développement des actions portées par Terres de Montaigu
 - o Mission agriculture : +47k€
- Des choix de gestion
 - o Travaux d'amélioration piscine : - 65k€
 - o Frais de télécommunications : -61k€

2. Les charges de personnel

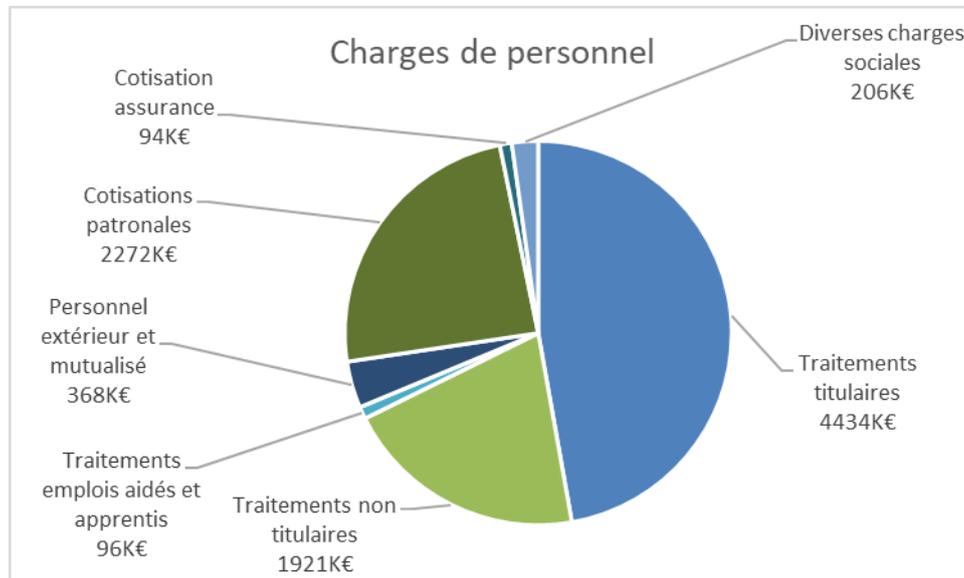
Les **charges de personnel** s'établissent à 9 391 384,60 €, en hausse de 1 363 168,06 € (+ 17%) par rapport à 2022. Elles représentent 30% des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette augmentation est conforme aux prévisions du BP 2023 et respecte l'enveloppe fixée.

Elle s'explique par :

- Une thématique GVT qui fait mécaniquement évoluer les rémunérations ;

- Une thématique rémunération : revalorisation du SMIC en janvier (+ 1,8%) et mai (+ 2,2%), la refonte des grilles indiciaires des catégories C et B en juillet et la revalorisation du point d'indice en juillet 2022 (+3,5% en année pleine) et en juillet 2023 (+1,5% sur 6 mois) ;
- La mutualisation des services avec la commune de Montaigu-Vendée et le CIAS Terres de Montaigu, compensée par des recettes de refacturation ;
- Des éléments conjoncturels comme la prise de compétence du transport scolaire +10k€.



Une fois déduits les remboursements d'indemnités journalières, les refacturations de personnel et les subventions liées à des postes, la masse salariale nette s'établit à 7 611 765,69 €, en hausse de 7% par rapport à la masse salariale nette 2022.

3. Les autres dépenses

Les **autres charges de gestion courante** s'établissent à 4 033 993,67 €, en hausse de 1 722 140,99 € (+74%). Elles regroupent principalement les contributions et subventions.

Les principales variations concernent :

- Les indemnités des élus, en lien avec les augmentations de la valeur du point d'indice en juillet 2022 et juillet 2023 : + 13 311,25 €
- Les contributions aux organismes de regroupement et au SDIS : +12 345,73 €
- Les subventions : -148 685,28 € (reversement aide centre de vaccination, lutte contre les nuisibles, animation jeunesse pour le bonus territoire versé directement aux structures gestionnaires pour 50 000 €)
- Le soutien exceptionnel au CIAS pour 1 800 000 €.

Les **atténuations de produits** s'établissent à 7 343 941,04 €, en hausse de 637 322 €.

Elles comprennent principalement l'Attribution de Compensation reversée aux communes, qui est stable à 6 692 932,04 €, après la diminution de 2022 pour la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines.

S'y ajoute en 2023 la Dotation de Solidarité Communautaire, nouveau véhicule de redistribution de la solidarité financière entre les communes du territoire pour 580 028 €.

Les **charges financières** sont arrêtées à 657 554,20 €, en hausse de 21% (+115 019,16 €). La variation s'explique par l'augmentation de l'encours de dette de 7,5 M€ et la remontée des taux variables.

Les **charges exceptionnelles** diminuent à 6 283,03 €, en baisse de 3 622,11 €.

Les **autres écritures** correspondent à des mouvements spécifiques pour 8 641 801,11 € :

- Dotation aux provisions : 5 421,32 €
- Dotations aux amortissements : 3 692 217,95 €
- Opérations de cessions et transfert du foncier Nord Gare vers le budget annexe Zones d'activités économiques : 4 944 161,84 €.

IV. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 18 706 256,73 €, en hausse de 6 430 603,04 € (+ 52%).

| | Réalisations 2022 | Réalisations 2023 | évol 22/23 | évol 22/23 |
|----------------------------------|----------------------|----------------------|------------|---------------------|
| Dépenses d'équipement | 9 763 794,13 | 14 267 503,23 | 46% | 4 503 709,10 |
| Remboursement dettes bancaires | 2 241 952,94 | 3 663 458,75 | 63% | 1 421 505,81 |
| Autres dépenses d'investissement | 269 906,62 | 775 294,75 | 187% | 505 388,13 |
| Dépenses d'investissement | 12 275 653,69 | 18 706 256,73 | 52% | 6 430 603,04 |

Les dépenses du **programme d'équipement** s'élèvent à 14 267 503,23 €, en hausse de 46% par rapport à 2022.

Selon les orientations annoncées à l'approbation du budget primitif, les principales réalisations concernent :

- Agir en faveur de la transition environnementale :
 - o Les actions Terres d'enAiRgies : 37 875,93€
 - o Mobilités décarbonées : parking à étages 6 429 346,96 €, pôle d'échange multimodal (PEM) 473 024,66 €, schéma vélo 199 934,52 €, aire de covoiturage 85 855,70 €
 - o Transition énergétique de l'habitat : 336 136,30 €
 - o La qualité de l'eau – Gestion des Eaux Pluviales Urbaines : 767 834,01 €
- Accompagner le développement économique :
 - o Le programme d'aides économiques : 126 020 €
 - o Les travaux dans les zones d'activités achevées : 660 752,60 € dont la requalification de la zone de la Croix Boiziau
- Equiper les services et maintenir les équipements :
 - o L'extension de l'Hôtel d'agglomération : 1 553 689,08 €
 - o Extérieurs hôtel d'agglomération – cinéma : 139 201,52 €
 - o Travaux et matériels des équipements ouverts au public : 463 692,12 € (dont vidéoprotection 280 330,88 €)
- Investir pour le territoire de demain :
 - o Le Plan Vendée 100% Fibre : 652 747,88 €
 - o Le fonds de concours aux communes : 1 394 400 €
 - o Le PLUi : 30 797,90 €
 - o Le renouvellement des équipements informatiques (logiciels, licences et matériels) pour la communauté d'agglomération et les communes : 604 060,17 €
- Agir pour le sport, l'éducation, la culture :
 - o Le plan informatique dans les écoles publiques : 42 144,54 €
 - o Travaux et matériels des équipements sportifs : 171 464,99 €
 - o Travaux et matériels des équipement culturels : 98 524,35 €

Le **remboursement de capital de la dette** s'élève à 3 659 033,75 €, en hausse de 1 425 630,81 €, soit + 65 %.

Cette forte augmentation s'explique par la souscription de nouveaux encours et par le transfert de la dette du foncier Nord Gare vers le budget annexe Zones d'activités économiques et considéré comptablement comme un remboursement d'annuité.

S'y ajoute la gestion des cautions pour 4 425 €.

Les autres écritures hors dette concernent :

- Des mouvements d'ordre (reprise des subventions d'équipement perçues et transfert du foncier du quartier Nord Gare) pour 752 270,60 € ;
- Le remboursement de subventions et dotations perçues pour 6 723,45 € ;
- L'appel en garantie d'emprunt pour Antenna pour 12 629,62 €.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 20 309 718,02 €, en hausse de 8 518 942,40 € (+ 72%).

| | Réalisations 2022 | Réalisations 2023 | évol 22/23 | évol 22/23 |
|---------------------------------------|----------------------|----------------------|------------|---------------------|
| FCTVA et taxe d'aménagement | 917 386,20 | 1 665 324,62 | 82% | 747 938,42 |
| Excédent de fonctionnement capitalisé | 1 900 000,00 | 2 000 000,00 | 5% | 100 000,00 |
| Subventions d'équipement - divers | 352 019,57 | 338 705,02 | -4% | -13 314,55 |
| Emprunts | 4 600 000,00 | 7 504 950,00 | 63% | 2 904 950,00 |
| Autres recettes d'investissement | 4 021 369,85 | 8 800 738,38 | 119% | 4 779 368,53 |
| Recettes d'investissement | 11 790 775,62 | 20 309 718,02 | 72% | 8 518 942,40 |

Les recettes de FCTVA s'élèvent à 1 514 351,88 € ; la taxe d'aménagement reversée par les communes sur les zones économiques et touristiques représente 150 972,74 €.

Les subventions d'équipement suivantes ont été perçues en 2023 :

- Subvention Etat - Relance de 54 103,39 € pour l'informatisation des écoles ;
- Subvention Etat – Relance de 8 000 € pour la dématérialisation des autorisations d'urbanisme,
- Subvention Etat - DSIL de 7 784,24 € pour le solde de travaux de rénovation énergétique ;
- Subvention Etat – DETR de 150 000 € pour l'acompte de l'extension de l'Hôtel d'agglomération ;
- Subvention Etat – DETR de 8 400 € pour le solde de la rénovation énergétique du Conservatoire ;
- Subvention LEADER de 27 255 € pour Saint Sauveur ;
- Subvention Région des Pays de la Loire de 67 511,39 € pour le solde des études du PEM ;
- Subvention SYDEV de 15 651 € pour l'extension de l'Hôtel d'agglomération.

Un emprunt de 7 500 000 € a été souscrit pour le financement du programme d'équipement 2023. La gestion des cautions représente 4 950 €.

L'excédent de fonctionnement capitalisé s'élève à 2 000 000 €.

Les autres écritures s'élèvent à 8 800 738,38 € et recouvrent :

- Les mouvements d'ordre (amortissements et transfert du foncier et de la dette du quartier Nord Gare) pour 8 636 379,79 € ;
- Le remboursement du fonds Résilience avec la Région des Pays de la Loire pour 31 866,37 € ;
- L'appel en garantie d'emprunt pour Antenna pour 12 629,62 €.

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 5 442 254,20 €.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le budget annexe Assainissement clôture sa deuxième année de plein fonctionnement, suite à la prise de compétence par Terres de Montaigu au 1er janvier 2022.

Les variations en volume financier sont moins conséquentes qu'en 2022 mais traduisent encore la structuration du service.

I. Les résultats

| | Résultat sur les Réalisations | Résultat sur les Restes à réaliser | Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser |
|------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|--|
| Section de fonctionnement | 2 049 148,21 € | 0,00 € | 2 049 148,21 € |
| Section d'investissement | -187 769,53 € | -408 595,60 € | -596 365,13 € |
| Ensemble des sections | 1 861 378,68 € | -408 595,60 € | 1 452 783,08 € |

Le résultat global de clôture 2023 se traduit par un excédent de 1 861 378,68 € contre 1 328 323,20 € en 2022. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 2 049 148,21 € et un déficit d'investissement de 187 769,53 €.

Le résultat sur les restes à réaliser d'investissement un déficit de 408 595,60 €.

L'excédent sur les réalisations et les restes à réaliser s'établit à 1 452 783,08 € contre un excédent de 1 132 398,11 € fin 2022.

L'activité Assainissement collectif présente un excédent de fonctionnement de 2 016 586,19 € et un déficit d'investissement de 184 248,70 €, hors restes à réaliser.

L'activité Assainissement non collectif (SPANC) présente un excédent de fonctionnement de 32 562,02 € et un déficit d'investissement de 3 520,83 € hors restes à réaliser.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 4 148 875,42 €, en hausse de 537 881,16 € (+ 15%) par rapport à 2022.

Les recettes en provenance des usagers correspondent principalement aux redevances d'assainissement collectif et non collectif (3 558 318,73 €) et à la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (527 925,45 €).

Elles sont en forte augmentation de 1 552 863,83 €, s'expliquant par :

- La fin de comptabilisation des rattachements des redevances d'assainissement, engendrant une recette artificiellement supérieure en 2023 de 200k€ et la modification du rythme de versement des acomptes de redevance. La recette annuelle se régularisera en 2024.
- La facturation d'une partie du reliquat des PFAC en 2023, après une année 2022 faible en réalisation dans le contexte de prise de compétence sur tout le territoire, en hausse de 481 937,55 €.

L'année 2022 intégrait également le reversement de 50% des excédents de clôture 2021 des budgets de fonctionnement des communes (1 032 817,40 €). Cette recette exceptionnelle ne s'est donc pas renouvelée en 2023, expliquant le reliquat de variation des recettes de fonctionnement.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 2 099 727,21 €, en hausse de 176 946,66 € (+ 9%) par rapport à 2022.

Elles concernent principalement :

- Charges de gestion courante : 1 334 866,23 €, en hausse de 246 k€ pour les frais de sous-traitance et les fluides, impactés par l'inflation en 2023
- Charges de personnel : 360 181,37 € en baisse de 20 k€, après une charge exceptionnelle liée au transfert de compétence en 2022
- Charges financières : 120 922,17 €, en baisse de 31 k€ traduisant la maturité de la dette
- Ecritures d'ordre : 282 398,55 €, en légère baisse dans l'attente de la finalisation des conventions de mise à disposition des biens.

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 1 835 795,85 €, en hausse de 364 207,24 € (+ 25%) par rapport à 2022, dont :

- Programme d'équipement : 1 099 476,96 € dont 431 k€ pour des travaux à Montaigu-Vendée, 222 k€ à la Bernardière et 221 k€ à Treize Septiers
- Remboursement du capital de la dette : 696 435,89 €
- Ecritures d'ordre - amortissements : 39 883 €

S'y ajoute la reprise du déficit antérieur pour 359 890,51 €.

L'encours de dette au 31/12/2023 s'établit à 5 861 233,16 €, pour 41 prêts.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 007 916,83 €, en hausse de 829 855,39 € (+ 70%) par rapport à 2022, dont :

- Excédent capitalisé : 1 688 213,71 € provenant en partie de l'affectation des résultats transférés des communes à l'issue du compte administratif 2022
- Subventions Agence de l'Eau : 36 347,41€
- Ecritures d'ordre -amortissements : 282 398,55 €

BUDGET ANNEXE DECHETS

I. Les résultats

| | Résultat sur les Réalisations | Résultat sur les Restes à réaliser | Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser |
|------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|--|
| Section de fonctionnement | 1 474 821,66 € | 0,00 € | 1 474 821,66 € |
| Section d'investissement | 1 623 817,25 € | -23 323,58 € | 1 600 493,67 € |
| Ensemble des sections | 3 098 638,91 € | -23 323,58 € | 3 075 315,33 € |

Le résultat global de clôture 2023 se traduit par un excédent de 3 098 638,91 € contre 2 636 841,24€ en 2022. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 1 474 821,66 € et un excédent d'investissement de 1 623 817,25 €.

Le résultat sur les restes à réaliser d'investissement est un déficit de 23 323,58 €.

L'excédent sur les réalisations et les restes à réaliser s'établit à 3 075 315,33 € contre 2 583 818,80 fin 2022.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 4 309 347,38 €, en hausse de 149 330,72 € (+ 4%). Elles correspondent principalement à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (3 905 643,23 €, en hausse de 211 708,15 €), aux ventes de matériaux (22 332,80 €, en baisse de 16 94,33 €) et aux recettes de la Valorétrie (194 415,60 €, en hausse de 34 876,11 €).

La régularisation de la contribution à Trivalis 2022, suite aux résultats de valorisation des déchets, est comptabilisée pour 106 749 €.

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 1 016 588,86 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 3 851 114,58 €, en hausse de 12 817,53 € (+ 0,3%) par rapport à 2022, dont :

- Charges de gestion courante : 2 133 327,98 € (+ 98 657,34 € principalement sur les frais de collecte) ;
- Charges de personnel : 282 958,15 €, en hausse de +6% suivant le GVT et les mesures sociales de revalorisation indiciaire ;
- Contributions à Trivalis : 1 170 878,00 € (-103 428 €)
- Charges financières : 22 790,06 € (-4 336,57 €, traduisant la maturité de la dette)
- Ecritures d'ordre - amortissements : 219 785,09 €

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 264 214,37 €, en baisse de 38 601,63 € (- 13%) par rapport à 2022, dont :

- Programme d'équipement : 151 389,90 € pour le renouvellement du matériel de collecte et des travaux sur les sites
- Remboursement du capital de la dette : 96 124,47 €
- Ecritures d'ordre – amortissements : 16 700,00 €

L'encours de dette au 31/12/2023 s'établit à 432 076,10 €, pour 1 prêt.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 267 779,24 €, en baisse de 4 065,33 € (- 1%) par rapport à 2022, dont :

- FCTVA : 14 604,15 €
- Subvention ADEME : 33 390 €
- Ecritures d'ordre -amortissements : 219 785,09 €

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 1 620 252,38 €.

BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

I. Les résultats

| | Résultat sur les Réalisations | Résultat sur les Restes à réaliser | Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser |
|------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|--|
| Section de fonctionnement | 68 987,92 € | 0,00 € | 68 987,92 € |
| Section d'investissement | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Ensemble des sections | 68 987,92 € | 0,00 € | 68 987,92 € |

Le résultat global de clôture 2023 se traduit par un excédent de fonctionnement de 68 987,92 € contre 67 377,98 € fin 2022.

Il n'y a pas de section d'investissement, ni de restes à réaliser.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 152 523,47 €, en baisse de 44 788,00 € (- 23%).

Elles correspondent principalement à la taxe de séjour (84 463,75 €), globalement satisfaisante après la crise COVID, et à la subvention d'équilibre du budget principal réduite à 60 000 € en 2023, compte tenu des résultats antérieurs.

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 67 377,98 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 150 913,53 €, en baisse de 11 540,42 € par rapport à 2022 (- 7%), dont :

- Charges de gestion courante : 26 810,90 €
- Charges de personnel : 113 833,16 €
- Reversement taxe de séjour au département : 10 076,07 €

BUDGET ANNEXE ACTIONS TOURISTIQUES

I. Les résultats

| | Résultat sur les Réalisations | Résultat sur les Restes à réaliser | Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser |
|------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|--|
| Section de fonctionnement | 10 404,27 € | 0,00 € | 10 404,27 € |
| Section d'investissement | 166 465,56 € | 0,00 € | 166 465,56 € |
| Ensemble des sections | 176 869,83 € | 0,00 € | 176 869,83 € |

Le résultat global de clôture 2023 se traduit par un excédent de 176 869,83 €, identique à celui de 2022. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 10 404,27 € et un excédent d'investissement de 166 465,56 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Il n'y a eu aucun mouvement sur ce budget.

Seule est constatée la reprise du résultat antérieur pour 10 404,27 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Il n'y a eu aucun mouvement sur ce budget.

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Il n'y a eu aucun mouvement sur ce budget.

B. Les recettes d'investissement

Il n'y a eu aucun mouvement sur ce budget.

Seule est constatée la reprise du résultat antérieur pour 166 465,56 €.

BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES

I. Les résultats

| | Résultat sur les Réalisations | Résultat sur les Restes à réaliser | Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser |
|------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|--|
| Section de fonctionnement | -22 448,37 € | 0,00 € | -22 448,37 € |
| Section d'investissement | -129 680,31 € | 77 350,00 € | -52 330,31 € |
| Ensemble des sections | -152 128,68 € | 77 350,00 € | -74 778,68 € |

Le résultat global de clôture 2023 se traduit par un déficit de 152 128,68 € contre un déficit de 179 970,05 € fin 2022. Il se décompose en un déficit de fonctionnement de 22 448,37 € et un déficit d'investissement de 129 680,31 €.

Le résultat sur les restes à réaliser d'investissement est un excédent de 77 350 €.

Le déficit sur les réalisations et les restes à réaliser s'établit à 74 778,68 €, contre un déficit de 202 897,29 € en 2022.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 421 848,77 €, en hausse de 9 563,23 € (+2%) par rapport à 2022.

Elles correspondent principalement aux loyers des professionnels occupants (345 923,77 €, dont 163 803,66 € pour les professionnels de santé et 182 120,11 € pour les entreprises) et à des écritures d'ordre d'amortissement (74 208 €).

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 434 692,36 €, en hausse de 12 82,04 € (+ 3%) par rapport à 2022.

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement :

- Charges de gestion courante : 123 752,76 € (+ 5%) notamment sur les coûts d'énergie
- Charges financières : 29 878,28 € (-1%), la maturité de la dette compensant la remontée des taux variables
- Dotation aux provisions : 23 950 € pour des impayés de loyers d'une entreprise en liquidation judiciaire
- Ecritures d'ordre - amortissements : 255 221,74 €

S'y ajoute la reprise du déficit antérieur pour 9 604,78 €.

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 217 601,14 €, en baisse de 35 071,98 € (- 14%) par rapport à 2022, dont :

- Dépenses d'équipement : 6 599,98 € (travaux bâtiments économiques)

- Remboursement du capital de la dette : 132 351,36 €
- Ecritures d'ordre - amortissements : 74 208,00 €

S'y ajoute la reprise du déficit antérieur pour 170 365,27 €.

L'encours de dette au 31/12/2022 s'établit à 1 311 954,47 €, pour 6 prêts.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 258 286,10 €, en baisse de 88 650,39 € (- 26%) par rapport à 2022, dont :

- Gestion des cautions : 3 064,36 €
- Ecritures d'ordre -amortissements : 255 221,74 €

BUDGET ANNEXE LE PRE BLANC

I. Les résultats

| | Résultat sur les Réalisations | Résultat sur les Restes à réaliser | Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser |
|------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|--|
| Section de fonctionnement | 78 819,42 € | 0,00 € | 78 819,42 € |
| Section d'investissement | -154 171,46 € | 0,00 € | -154 171,46 € |
| Ensemble des sections | -75 352,04 € | 0,00 € | -75 352,04 € |

Le résultat global de clôture 2023 se traduit par un déficit de 75 352,04 € contre un déficit de 55 233,63 € en 2022. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 78 819,42 € et un déficit d'investissement de 154 171,46 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 195 927 €, en hausse de 77 711,46 € (+ 66%) par rapport à 2022.

Elles correspondent à la vente d'une parcelle (41 756,19 €) et à la gestion des stocks (154 171,46 €), constatée par compensation en 2022 et expliquant la variation des recettes.

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 105 181,50 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 222 289,73 €, en hausse de 76 755,27 € (+ 53%) par rapport à 2022, dont :

- Charges de gestion courante : 61 874,60 € pour des travaux de finition de voirie et de réfection des couvertures des garages
- Gestion de stocks : 160 415,13 €

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 154 171,46 €, en hausse de 100% par rapport à 2022, la gestion des stocks de fin d'année ayant été constatée par compensation.

S'y ajoute la reprise du déficit antérieur pour 160 415,13 €.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 160 415,13 €, en hausse de 30 415,13 € (+ 23%) par rapport à 2022 et concernent uniquement la gestion de stocks.

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

I. Les résultats

| | Résultat sur les Réalisations | Résultat sur les Restes à réaliser | Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser |
|------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|--|
| Section de fonctionnement | 9 989 570,60 € | 0,00 € | 9 989 570,60 € |
| Section d'investissement | -19 527 635,97 € | 0,00 € | -19 527 635,97 € |
| Ensemble des sections | -9 538 065,37 € | 0,00 € | -9 538 065,37 € |

Le résultat global de clôture 2023 se traduit par un déficit de 9 538 065,37 €, contre un déficit de 8 596 382,66 €, fin 2022. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 9 989 570,60 € et un déficit d'investissement de 19 527 635,97 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 22 998 020,24 €

Elles correspondent principalement à la vente de parcelles aux Marches de Bretagne, à la Daunière Nord, au Bordage et au Mortier (2 811 797,74 € pour plus de 13 hectares cédés) et à la gestion de stocks (20 186 028,42 €)

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 8 127 027,14 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 1 803 935,45 €, dont :

- Charges de gestion courante : 5 060 333,64 € dont la rétrocession des acquisitions de la zone Nord Gare depuis le budget principal (3 600k€), des travaux dans les zones les Quais Saint Hilaire (531 k€), La Croix Boiziau (422k€), La Bretonnière (106k€), Les Genêts (101k€) et le Chaillou (74k€)
- Intérêts de la dette : 194,08 €
- Ecritures de stock : 16 074 755,25 €

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 20 198 981,15 € et concernent le remboursement du capital de la dette (12 952,73 €) et la gestion de stocks (20 186 028,42 €).

S'y ajoute la reprise du déficit antérieur pour 16 723 477,05 €.

L'encours de dette au 31/12/2023 s'établit à 1 359 148,42 €, pour 2 prêts.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 17 394 755,25 € et concernent le transfert de l'emprunt pour la zone Nord Gare depuis le budget principal (1 320 000 €) et la gestion des stocks pour 16 074 755,25 €.